



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

ENTREPRISE, AIDES ET SUBVENTIONS

Prêt transition écologique



Une aide sur les prêts au nom de la transition écologique et à destination des entreprises !



Créé le : 1/02/2024

Avec le **Prêt transition écologique**, la Région, en partenariat avec Bpifrance, accompagne les entreprises dans leurs investissements liés à la transition écologique visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement,
- Favoriser la mobilité « zéro carbone » pour les salariés, les marchandises et les produits,
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire, etc.,
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables.

NB : l'octroi du prêt devra être précédé de la réalisation d'un diagnostic énergétique ou environnemental référencé par la Région et par Bpifrance.

Sont éligibles à ce dispositif, les PME :

- De plus de 3 ans ou en capacité de fournir deux bilans couvrant une durée minimum de 24 mois,
- Éligibles à la garantie de Bpifrance,
- Exerçant l'essentiel de leur activité en Île-de-France ou s'y installant.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Montant du prêt : minimum de 10 000€, maximum de 500 000€,
- Durée du prêt : 5 ans dont un différé d'amortissement en capital de 1 an, ou 7 ans dont un différé d'amortissement en capital de 2 ans,
- Garantie : aucune garantie personnelle ou sûreté réelle n'est exigée.

Plus de renseignements sur : www.iledefrance.fr 